



Frères des Ecoles Chrétiennes
Association La Salle

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE LA SALLE—CFC

Formation des membres du CHSCT RENOUVELLEMENT

Durée

1 jour

Objectifs

Faire le point sur les attributions du CHSCT et les moyens dont il dispose
Clarifier les droits et obligations qui résultent des dispositions légales en vigueur
Déterminer les conditions d'un bon fonctionnement de l'instance

Moyens pédagogiques

- Méthode à dominante active et participative, faisant appel à l'expérience professionnelle des participants, avec étude de cas choisie dans le cadre d'activités de stagiaires.
- Utilisation de moyens audio-visuels et powerpoints
- Études de cas pratiques

CFC LA SALLE

52 AVENUE DE LA LIBERATION
18020 BOURGES CEDEX



02 48 27 15 20



02 48 27 15 24

Site : www.lasalle-bourges.net

@: cfc.lasalle@wanadoo.fr

Formations inter et intra entreprises

Pour toutes demandes: Annie LECLERC



02 48 27 15 21



06 60 19 07 63

@ cfc.leclerc@orange.fr

LE CENTRE DE FORMATION CONTINUE LA SALLE—CFC

Formation des membres du CHSCT RENOUVELLEMENT

I - Rappels sur la constitution du CHSCT

II - Identifier les missions et le champ d'intervention du CHSCT

- Prévenir et surveiller les risques sur la santé physique et mentale des salariés
- Agir en cas de danger ou d'accident
- Suivre les opérations et les travaux réalisés par des entreprises extérieures

III - Maîtriser les moyens de fonctionnement de l'instance

- Droit à l'information et accès au document unique de l'évaluation des risques
- Obligation de discrétion et respect du secret professionnel
- Obligation de consultation par l'employeur
- Fonctionnement des réunions (convocations, votes...)
- Crédit d'heures et liberté de déplacement
- Assistance d'experts ou de personnes qualifiées
- Étendue de la protection des membres du CHSCT

IV - Agir en cas de danger grave et imminent

- Droit d'alerte et de retrait des salariés
- Déclencher et suivre la procédure d'enquête
- Pouvoirs du CHSCT
- Responsabilité de l'employeur

Exercice : sur la base des textes, déterminer les modalités pratiques de fonctionnement

V - Communication du CHSCT avec les autres acteurs de la sécurité

- Acteurs internes : employeur, salariés, médecin du travail...